

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUN 2026 A 19 HEURES 30

Présents: M. FRANCKE Grégoire, Maire, Mme VEREECQUE Carloline, 1^{ère} adjointe, M. NEUVILLE Cédric, 2^{ème} Adjoint, Mme BEUCAMP Sophie, 3^{ème} adjointe, M. BONDUAEUX Alain, 4^{ème} Adjoint, M. PAUWELS Samuel, Mme VANNOORENBERGHE Marie-Paule, M. PIRIOU-CAFFRAY Yann, Mme DOSE Laëtitia, Mme PLEE Alice, Mme FAVRESSE Adeline, M. LECLEIRE Mickaël, conseillers municipaux.

Excusés : Mme AYELO Frédérique a donné pouvoir à M. BONDUAEUX Alain, M. BODDAERT Joël a donné pouvoir à M. NEUVILLE Cédric, Mme TURQUET Sandrine a donné pouvoir à Mme VREECQUE Caroline.

A l'ordre du jour

Compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal et signatures du registre

Monsieur le Maire fait part du compte-rendu de la réunion précédente et demande à l'assemblée de signer le registre des délibérations

Nomination d'un secrétaire de séance.

Monsieur Cédric NEUVILLE a été élu secrétaire de séance.

Demande de subvention ADVB pour les jeux

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les communes peuvent présenter le dossier de demande de subvention au titre de l'aide départementale aux villages et bourgs. Il précise que le Département peut participer à hauteur de 40% du montant HT.

Il propose de présenter une demande pour l'installation d'un pumtrack avec l'aménagement de poubelles ainsi que le remplacement d'un jeu sur l'aire de loisirs communale près du cabinet de kinésithérapie et un jeu sur l'aire de loisirs communale dans le lotissement de l'Yser.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à présenter la demande de subvention.

Une délibération sera prise.

Renouvellement de la convention de mise à disposition du chapiteau de la CCHF

Monsieur le maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes des Hauts de Flandre a fait l'acquisition en 2019 de chapiteaux pour mettre à disposition aux communes. Il demande à l'assemblée l'autorisation de signer le renouvellement de la convention entre la commune et la CCHF pour la mise à disposition d'un chapiteau 5m x 8m. Le Conseil Municipal l'autorise à l'unanimité.

Tarif Brocante et repas

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir acter les tarifs d'emplacement de la brocante ainsi que les tarifs du repas proposé lors du concert.

Brocante: 4€ l'emplacement de 4m pour un particulier et 8€ l'emplacement de 4 m pour un professionnel.

Repas adulte :

Planche apéritive 10€ - Sandwich saucisse 5€ - Saucisse, salade et dessert 14€

Repas enfant :

Sandwich saucisse chips 5€ - saucisse salade dessert 8€

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

Subvention

Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention au Café « Au tilleul » et demande à l'assemblée de donner leur avis. Après débat, il est décidé à la majorité de reconduire la subvention pour un montant de 80€.

Tarif de la cantine municipale et du périscolaire

Monsieur le Maire demande de bien vouloir délibérer sur le tarif de la cantine municipale pour l'année scolaire 2026/2027. Après débat, il a été décidé de passer le tarif du repas à 3,60€ à compter du 1^{er} septembre 2026.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir délibérer sur le tarif du périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2026.

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs actuels avec la cotisation annuelle de 10€ par famille.

Quotient familial	Tarif à l'heure	Tarif horaire
		A partir du 3^e enfant
QF < 400	1,25 €	1.00 €
401 < QF < 600	1,50 €	1.25 €
601 < QF < 800	1,75 €	1,50 €
801 < QF < 1000	2.00 €	1.75 €
QF > 1001	2,25 €	2.00 €
Occasionnel	2,50 €	2,50 €

Recouvrement cantine

Monsieur le maire informe l'assemblée que des titres de cantine émis envers une famille recomposée en 2025 doivent être annulés par mandat au compte 673. Les titres ont été émis au nom du beau-père dont il n'y a aucun lien juridique. Les titres seront réémis au nom de la maman.

Restitutions annuelles du Budget Communal

Monsieur le Maire donne lecture des restitutions annuelles financières provenant de la DGFIP. Le bilan indique que les finances de la Commune sont saines.

Monsieur le Maire donne lecture, à la nouvelle équipe municipale, du budget communal 2026 voté en mars.

Travaux divers

Les travaux de voirie rue de ma campagne sont en cours.

La réfection de voirie route de Wylder est programmé début juin.

Des travaux de mise en œuvre d'un enduit superficiel pour le compte du Département du Nord auront lieu à compter de la mi-juin sur la route d'Oost-Cappel.

Madame Caroline VEREECQUE donne lecture du compte-rendu de la commission cadre de vie.

Mise en place d'un cani parc rue de la gare à la place des jardins communaux. Lancer l'étude d'un colombarium.

Mise en place de signalétique pour informer la population (borne électrique, DAE etc.).

Régie

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une délibération pour la création d'une régie de recettes afin d'encaisser la vente du livre « Bambecque se raconte » a été prise en 2018. Le service comptable demande qu'une délibération complémentaire soit prise indiquant le prix du livre qui est de 18€. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

Questions diverses

Madame PLEE demande si elle peut participer au Conseil d'école du RPI. Monsieur le Maire informe que seuls les délégués du Conseil Municipal peuvent insister.

Madame PLEE informe que régulièrement les ballons passent au-dessus du pare ballon lorsque les jeunes jouent au terrain de foot. Cela devient problématique pour le voisinage qui est constamment sollicité pour rendre les ballons.

Monsieur le Maire informe qu'une campagne de mise à jour des éléments de confort des locaux d'habitation servant de calcul de la taxe foncière 2027 est lancée par les représentants de la DRFIP des Hauts de France.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la CCHF pour le concours des paysages fleuris. La Commune de Bambecque ne participera pas à ce concours.

Monsieur le Maire informe que la campagne de recensement de la population se fera du 21 janvier au 20 février 2027. Mme VALCKE sera coordinatrice communale.


Monsieur le Maire présente un courrier reçu ce jour par la Préfecture pour la création de la commission d'appel d'offres. Lors de la séance du conseil Municipal du 16 avril dernier, il a été désigné 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants au sein de la commission d'appel d'offres alors que l'article L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales précise que pour les communes de – de 3500 habitants, 3 représentants titulaires et 3 suppléants. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer pour la modification du nombre de représentants. Deux conseillers municipaux seront retirés. Une délibération modificative sera faite.

Monsieur PIRIOU-CAFFRAY Yann regrette le manque d'investissement des membres du Conseil Municipal lors des manifestations festives.

LA SEANCE S'EST LEVEE A 22H30

Le secrétaire de séance,

Cécric NEUVILLE



Le Maire,

Grégoire FRANCKE

